



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20170522-BUR-AG-17-048-  
DE  
Date de réception préfecture : 23/05/2017

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 22 mai 2017*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché N°170012: Maitrise d'œuvre partielle concernant des travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo-Volpajo**

L'an deux mille dix-sept, le 22 mai à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Madame Françoise VESPERINI.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Serena BATTESTINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Marché N°170012 : Maitrise d'œuvre partielle concernant des travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo-Volpajo**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 98 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris ente 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 6 avril 2017 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché N°170012 : Maitrise d'œuvre concernant des travaux de réalisation d'aménagements du complexe Erbajolo/Volpajo

**DECIDE**

D'attribuer le marché correspondant à la SARL PLAN NET ARCHITECTURE – N° de Siret : 803 927 060 00027 sise à SAN MARTINO DI LOTA, pour un montant prévisionnel de 19 800 € HTVA et un taux de rémunération forfaitaire de 11 %.

Bureau du 22 Mai 2017

OBJET : Marché N°170012 : Maitrise d'œuvre partielle concernant des travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbjolo-Volpajo

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **23 MAI 2017**  
et publication ou notification  
du **23 MAI 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOCHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI